

JUSTICE /// POLÉMIQUE

LES JUGES DU DHKP-C RISQUENT LA PRISON

Des magistrats de l'affaire s'apprêtent à être poursuivis pour dissimulation de documents

La ministre Onkelinx a demandé des explications aux magistrats. Les militants turcs, eux, dénoncent l'application de la loi terroriste

Le premier président de la Cour d'appel de Gand Jean Paul De Graeve et le procureur fédéral Johan Delmulle sont dans leurs petits souliers. On les accuse en effet d'avoir dissimulé, peut-être involontairement, des documents dans le cadre du procès de Ferhiye Erdal. Pour ce fait, les deux magistrats risquent entre cinq et dix ans de prison.

C'est le journal flamand "De Morgen" qui révèle cette affaire. Selon l'arrêt de la Cour de cassation qui brise l'arrêt de la Cour d'appel dans l'affaire Erdal, il semble qu'une série de documents cruciaux ne figurent pas dans le dossier judiciaire.

Avis dissimulé

Il s'agit notamment de l'avis du

procureur général de Gand à propos du détachement du juge Freddy Troch, spécialement pour ce procès, à Bruges. Ce document a fait son apparition deux jours avant l'arrêt de la Cour de cassation. Et c'est sur base de celui-ci, entre autres, qu'est motivée la décision de la Cour de cassation, qui a annulé le jugement dans l'affaire DHKP-C. Le motif officiel: avoir fait apparaître le procès comme partial.

La ministre de la Justice a aussitôt écrit au procureur général de Gand, Frank Schins, en vue d'obtenir des éclaircissements dans le cadre de cet arrêt. "J'ai écrit au procureur général Schins pour savoir ce qu'il en était", a indiqué samedi Laurette Onkelinx, se refusant, pour le reste à tout commentaire en vertu de la séparation des pouvoirs. Johan Delmulle n'a, quant à lui, pas tenu à réagir.

Prisonniers politiques

Trois des quatre militants du DHKP-C, libérés jeudi après cet arrêt de cassation ayant mis à néant leur condamnation pour terrorisme, ont dénoncé vendredi l'application trop large de la loi anti-terrorisme. Ils ont été rejoints par un représentant de la FGTB et le sénateur Ecolo Josy Dubié.



Bahar Kimyongur compte bien contre-attaquer. | © Belga

"Jusqu'à hier, il y avait des prisonniers politiques en Belgique alors qu'ils n'avaient commis aucun acte répréhensible", a déclaré le sénateur Josy Dubié.

Pour Stephaan Galon (FGTB), la loi qui a permis la condamnation des militants du DHKP-C est un "réel danger car elle réprime la liberté d'expression, qui est la chape de béton sur laquelle repose les engagements sociaux". Bahar Kimyongur, un des militants condamnés, a répété vendredi qu'il n'était "ni dehors, ni à l'intérieur du DHKP-C mais avec".

Fehriye Erdal reste discrète

Selon lui, la lutte principale du DHKP-C est l'engagement social. Me Raf Jaspers, avocat de Fehriye Erdal, a souligné que sa cliente, qui avait fui avant le prononcé du jugement DHKP-C, ne comptait vraisemblablement pas réapparaître au grand jour.

"Elle peut circuler. Elle est libre. Mais il y a une demande d'extradition de la Turquie chez la ministre de la Justice", dit l'avocat. Les militants libérés ont aussi dénoncé les conditions de leur détention. Celles-ci étaient, selon certains, dictées par le ministère de la Justice.